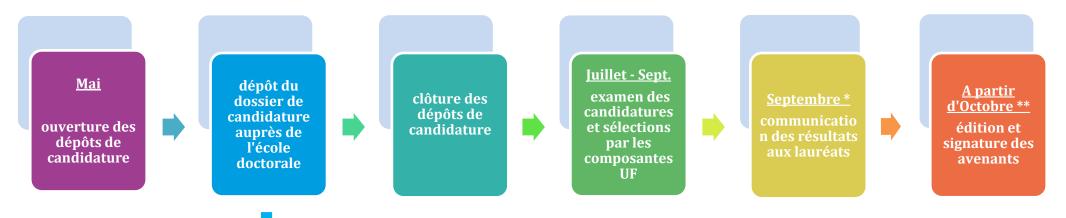


CAMPAGNE DE RECRUTEMENT MCE: CALENDRIER 2024-2025



Dates limites de dépôts de candidature

MI: jusqu'au 13/06 inclus

<u>SC</u>: jusqu'au 13/06 inclus (doctorat en cours) / jusqu'au 03/07 inclus (primo-entrants en doctorat)

<u>SE</u>: jusqu'au 13/06 inclus <u>SPI</u>: jusqu'au 13/06 inclus <u>SVS</u>: jusqu'au 13/06 inclus

<u>SP2</u>: jusqu'au **13/06 inclus** (doctorat en cours) / jusqu'au **17/07 inclus** (primo-entrants en doctorat) <u>Nota bene: les doctorants contractuels des écoles doctorales DROIT et EES</u> ne sont pas concernés par ce calendrier, aucun dépôt de dossier préalable ne leur est demandé, <u>sauf dérogation</u> *Les lauréates
et lauréats sont
informés mi/fin
sept. par le
service
compétent suite
à la
transmission
interne des
candidatures
sélectionnées
par les collèges
de formation.

Délais indicatifs selon fluidité du processus de sélection et phase de consolidation.

- *En amont des signatures d'avenant, les doctorantes et doctorants doivent fournir leur certificat de scolarité.
- L'inscription en doctorat et la signature du contrat doctoral doivent être finalisés pour les primo entrants.

La réinscription en doctorat doit être effective pour les 2 ème et 3ème années.

- **Délais de signatures indicatifs selon la fluidité du processus de traitement :
- -par le pôle AGRH pour les doctorant.e.s sous employeur université de Bordeaux.
- -par l'établissement partenaire pour les doctorant.e. s sous employeur externe à l'université de Bordeaux.

Il est rappelé que les processus d'inscription/réinscriptio n et de recrutement en contrat doctoral doivent être terminés pour que le pôle AGRH établisse l'avenant lié à la MCE.

 ${\it Infos~utiles:} \underline{https://doctorat.u-bordeaux.fr/avant-le-doctorat/les-ecoles-doctorales}$

https://doctorat.u-bordeaux.fr/pendant-le-doctorat/missions-complementaires

Contact: rh.finances.doctorat@u-bordeaux.fr